



Glossaire avril 2012

### **Éducation / Rééducation**

Selon le dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey, « éducation » vient du latin *educere* : « tirer à soi », d'où « mener » avec l'idée que celui qui « mène » (*ducere* vient de *dux* « chef ») sait pour celui qui est conduit, éduqué, qui, lui, ne sait pas. L'éducation désigne ainsi « la mise en œuvre des moyens propres à former et développer un être humain ».

C'est aussi le processus par lequel une ou plusieurs fonctions se développent, progressivement et graduellement, par l'exercice, l'entraînement, entraînement qui ne peut se concevoir tel quel dans la pratique orthophonique. En effet si le langage a un ancrage corporel, il a aussi une dimension subjective qui ne « s'éduque » pas: celui qui parle ou qui va parler doit trouver son propre chemin pour s'approprier le langage, grâce à la prise en compte de l'altérité et du monde dans lequel il se trouve. On parlerait plutôt alors d'« accompagnement ».

Selon le même dictionnaire, rééduquer, c'est « refaire l'éducation d'une fonction lésée », à laquelle s'ajoute au début du siècle une valeur morale, encore perceptible aujourd'hui, notamment dans l'éducation et rééducation des personnes sourdes par exemple, que la société entendante essaie de « tirer » vers elle.



Les personnes qui consultent une orthophoniste n'ont pas pu, ne peuvent pas ou ne peuvent plus développer leur capacité à faire les liens symboliques nécessaires à l'appropriation ou réappropriation du langage, pour des raisons identifiées ou non, souvent multiples et intriquées, d'ordre physique, psychique ou socio-familiale. Elles sont alors entravées dans le maniement de la langue, orale ou écrite, empêchées dans leur rapport à l'autre et au monde et souvent dans leurs apprentissages.

Il s'agit pour l'orthophoniste de proposer un accompagnement dans un cadre où pourra se construire une relation de langage. En témoignant de son propre investissement de la relation et du langage, l'orthophoniste permettra au patient d'éprouver ce que parler veut dire, c'est à dire d'éprouver la nécessaire présence de l'autre à une distance juste, et la nécessaire loi du langage, facilitant son acceptation. L'identité, l'être au monde du patient et son rapport à l'autre s'en trouvera consolidé ou modifié, ce qui pourra lui permettre une prise de parole assumée, adaptée et donc partageable.